# JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7302416901**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

https://annonces-legales.actu.fr/a/7302416901

Cette annonce a été mise en ligne le **9 septembre 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **54 - MEURTHE ET MOSELLE**

---

10 route de l'Aviation
CS 30094
54602 Villers lès Nancy Cedex
Tél. 03.83.41 54 15
AARPI Millot-Logier & Fontaine
Association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle
Siège de l'association :10 rue Raymond Poincaré - 54000 Nancy
---
De l'assemblée générale du 21 juillet 2022, il résulte les modifications suivantes à effet du
1er juillet 2022 :
Dénomination sociale
Ancienne mention : AARPI MILLOT-LOGIER & FONTAINE
Nouvelle mention : AARPI MILLOT-LOGIER, FONTAINE & THIRY
Associées
Anciennes mentions :
- Madame Ariane Millot-Logier demeurant 33 Rue Anna

Jacquin à Boulogne (92100), avocate au Barreau de Nancy ;
- Madame Joëlle Fontaine demeurant 27 Avenue de la Chartreuse à Art-Sur-Meurthe (54510), avocate au Barreau de Nancy.
Nouvelles mentions :
- Madame Ariane Millot-Logier demeurant 33 Rue Anna Jacquin à Boulogne (92100), avocate au Barreau de Nancy ;
- Madame Joëlle Fontaine demeurant 27 Avenue de la Chartreuse à Art-Sur-Meurthe (54510), avocate au Barreau de Nancy ;
- Madame Amandine Thiry demeurant 2 Boulevard Albert 1er à Nancy (54000), avocate au Barreau de Nancy.
Responsabilité professionnelle des membres
Les associées ont souhaité que l'association se place sous le régime de la responsabilité professionnelle de chacun des associés au sens de l'article 124 du décret du 27 novembre 1991 modifié par le décret du 15 mai 2007. En conséquence, la mise en cause de la responsabilité professionnelle de l'un de ses membres n'engagera pas celle des autres associés.
Pour avis

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.*
*Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**
**Directeur de Médialex**